

grands transports de l'Etat porteraient en convoi... ce sont : le Béarn, la France, la Provence, le Cauch et l'Annamite. L'arsenal de Toulon travaille jour et nuit à leurs aménagements. Les trois premiers paquebots, qui recevront des passagers et les fonctionnaires, se rendront directement à Haiphong et reviendront en France après avoir déposé les troupes. Le Cauch et l'Annamite fonctionneront également à Haiphong, pour y déposer les départs des troupes, la batterie d'artillerie de 30 et 100 mètres, les se rendront ensuite à Saigon pour se mettre à la disposition de l'amiral Courbet. Ils partiront pour l'Indochine de marine et les matelots.

L'Annamite prendra également, à Toulon, pour l'amiral Courbet, une batterie d'artillerie de 200 mètres qui prend le n° 7 bis, et comprendra 4 officiers et 100 hommes; elle se constituera à Toulon.

Par ailleurs, les renforts envoyés au Tonkin figurent un demi-sécond de spahis et un demi-sécond de chasseurs d'Afrique.

Ser une dépêche du général Brière de l'Isle, le ministre de la guerre a prescrit le départ pour le Tonkin de deux escadrons de spahis, à l'effectif de 300 chevaux chacun. C'est le 31^e régiment d'artillerie qui fournira la batterie de canons de 80^{mm} attelés de 100 mulets.

On s'occupe du paquebot qui devra être installé pour recevoir la cavalerie.

LES TROUVAILLES DE CORÉE
Londres, 13 janvier. — Les dépêches du Times assurent que le fait de Corée a été réglé le 9 janvier entre la Chine et le Japon, grâce aux agents anglais.

SÉNAT
(De ses correspondants particuliers et par M. MICHOU)
Séance du mardi 13 janvier 1885
La séance est ouverte à deux heures par la présidence de M. Carnot, doyen d'âge; les six plus jeunes membres du Sénat remplissent les fonctions de secrétaires.

Le bureau d'âge constitué, M. Carnot a la parole. Le président tient d'abord à envoyer l'hommage du Sénat aux vaillants soldats et marins qui défendent au Tonkin le drapeau de la France.

M. Carnot examine ensuite la politique coloniale qu'il voudrait voir l'objet, non de rivalités périlleuses, mais bien d'une noble émulation internationale et pacifique. Il estime qu'on se préoccupe de ces intérêts.

Le président rappelle ensuite les lois votées par le Sénat au cours de la dernière année, notamment la loi sur le divorce.

L'orateur parle aussi de la révision qui, faite après un commun accord des deux Chambres, a pour objet de modifier le mode d'élection du Sénat. Les élections auront lieu bientôt. Nous attendons avec confiance leur résultat, dit en terminant M. Carnot, espérant qu'elles nous amèneront de précieux collaborateurs et amis. (Applaudissements.)

Un incident se produit. M. de Gavardie revient sur la dernière session de décembre. Dans une discussion sur un projet d'intérêt local, M. Meunier, dit-il, m'a accusé d'avoir allégrement le résultat de la loi sur le projet de cette interruption. Je l'aurais relevé verbalement. (Bruit.)

Dans le bruit, M. Teissier descend de sa place et, près de la tribune, dit à M. de Gavardie : « Si vous n'êtes pas le dernier des lâches ! » (Bruit.) Les autres paroles de M. Teissier se perdent dans le désordre.

M. de Gavardie. — Il y a des injures qui viennent de trop bas. (Tumulte.)
On réclame l'ordre du jour. M. de Gavardie essaye de continuer. (Bruit.)

Vous m'injuriez, dit M. de Gavardie, parce que ma foi catholique ne me permet pas de demander réparation des injures que l'on m'adresse.

M. Tolain demande qu'on rappelle M. de Gavardie à la question et qu'on lui retire la parole. (Tumulte.)

Une colloque assez vif s'engage entre M. Buffet et M. Tolain.

La parole est retirée à M. de Gavardie.
M. Bazelin. — Quel toué !
M. Carnot demande au Sénat s'il veut nommer un président et le dernier des lâches.

M. Tolain demande qu'on rappelle M. de Gavardie à la question et qu'on lui retire la parole. (Tumulte.)

M. Ancel demande qu'on maintienne le bureau d'âge.

M. Bérenger appuie la proposition de M. Ancel.
M. Tolain pense que, comme il y aura un grand nombre de validations à faire après le 25 janvier, il est utile de constituer un bureau provisoire.

M. Roger-Martinelli lit l'article 3 du règlement, qui permet cette nomination provisoire.

Le scrutin, ouvert pour l'élection d'un président dure jusqu'à trois heures et demi.

La proposition de nommer un bureau provisoire est adoptée.

Le Président. — Les deux scrutins qui ont eu lieu sont nuls, le quorum n'ayant pas été atteint. Il sera procédé dans la prochaine séance à ces deux tours de scrutin qui seront valables quel que soit le nombre des votants.

Le Sénat fixe sa prochaine séance aujourd'hui à quatre heures.
La séance est levée à quatre heures moins le quart.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De ses correspondants particuliers et par M. MICHOU)
Séance du mardi 13 janvier 1885

Présidence de M. LECOMTE (Mayenne), doyen d'âge. Trois cents députés sont présents.

Le quorum étant de 270, les décisions seront valables.

M. Lecomte lit un discours, et, après avoir fait l'éloge de son prédécesseur, M. Guichard, il fait celui de la République, puis il s'adresse au milieu des applaudissements à la gauche.

On procède ensuite au tirage au sort des bureaux.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président définitif.

Pendant le dépouillement, il est procédé à la nomination des vice-présidents. On s'élève à 320, le nombre des votes exprimés.

M. le Président annonce que M. Brisson, ayant obtenu 274 suffrages, sur 323 votants, est proclamé président.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de huit secrétaires.

M. le Président fait connaître le résultat du dépouillement des bulletins pour la nomination des quatre vice-présidents. MM. Philippoteaux par 230 voix, Sadi-Carnot par 203, Spuller par 203 et Floquet par 195 sont proclamés vice-présidents.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de trois questeurs.

M. le Président donne le résultat du scrutin pour la nomination des secrétaires :

MM. Rioteau, par 243 voix, Bonazet par 200, Biscarrat, par 221, de la Billat, par 202, Cavallero, par 224, Etienne, par 224, Julien par 215, Rodat, par 234 sont élus secrétaires.

M. le Président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination des questeurs.

M. de Margaine par 216 voix, Madier de Montjau par 166 et Nadaud par 150 ont été élus questeurs.

Le bureau étant entièrement nommé, la Chambre est constituée.

M. Raoul Cayrol demande à interpellier MM. Jules Ferry et l'amiral Peyron, sur les affaires de l'Extrême-Orient.

La date de la discussion est fixée à la prochaine séance.

Voix diverses. — A la jeudi.
M. Leprieux combat l'ajournement.

La prochaine séance est fixée à mercredi deux heures.

La séance est levée à six heures.

Observations météorologiques. — Paris, 14 janvier. — La pression barométrique est de 748 à Nice; 750 à Biarritz, le Havre; 755 Brest. — Contre le tempête près Copenhague. Dépression au sud de la Provence. — Hauteur de 12^m à Dunkerque, 4 Brest; Basse de 12 à Sanguinaire. — Temps probable : vent de Sanguinaire, ciel beau. — Baisse de température.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Rendez le bronze !
Dans un désir immodéré de servir leur candidature, les journaux de gauche racontent sans rire que c'est à M. Macarez que l'on devrait la mise des produits agricoles hors des traités de 1871.

Ce serait là, surtout — dit-on, le grand service qu'aurait rendu M. Macarez à l'agriculture et ce serait à cause de cela qu'on aurait imaginé de lui offrir, à la veille de la période électorale, un bronze par souscription.

Eh bien ! l'affirmation des journaux républicains est un peu... hardie, pour ne pas dire plus.

Nous trouvons repris dans les traités de commerce de 1871 comme exempt de droits, les produits suivants : Grains et fruits oléagineux (graines de colza, coillettes, cameline, arachides, etc.), graines à semencer, légumes secs et leurs farines, lins et chanvre, bruts, teillés, peignés, en étoupes; laines en masse, cocons de lait pesant moins de 2 kilos, œufs de volaille, lait, beurre frais et fondu, peaux brutes ou lavées, os, cornes, crânes animaux, suif, saindoux, pommes de terre, betteraves, légumes verts, fourrages, fruits de table, pommes, poires, noix, sons de toutes sortes, soies en cocons, grèges moulonnées à chaud, os, sabots, cornes de bétail brutes, bois communs équarris ou sciés, charbons de bois, marrons, châtaignes et leurs farines, miel, cire brute, écorces à tan, moules au non.

Viennent ensuite :

Bière, 7,75 l'hectolitre; Houblon, 42,50 les 100 kilos; Fromage de pâte molle 3 fr., de pâte dure, 4 fr. les 100 k.; Vins de toutes sortes 1 fr. l'hectolitre; l'Alcool en bouteilles, l'hectolitre de liquide, 30 fr.; Alcool autrement qu'en bouteilles, l'hectolitre d'alcool 30 fr.; Sucres raffinés autres que le candi, 8 fr. les 100 k.; Volailles vivantes, 3 fr. les 100 k.; Viande de boucherie, fraîche, 3 fr., salée, 4,50 les 100 k.; Racines de chicorée verte, 0,25 centimes les 100 k., sèche non terrifiée, 4 fr. les 100 kilos.

L'an dernier, une surtaxe de 40 francs sur les sucres a été proposée par M. Robert.

Elle était nécessaire, indispensable. Pourquoi n'a-t-elle pas été votée ? Parce que le traité avec la Belgique ne le permettait pas.

Les deux candidatures

On lit dans la Gazette de Douai :

Si vous avez jamais vu une fourmi sur laquelle un mouton pousse, vous pouvez vous rendre compte approximativement de l'attitude des partisans de M. Macarez à l'annonce de la candidature de l'honorable M. Fiévet.

« C'est à Lille sept ou huit au plus qu'il y a eu de la haine et du mépris, avant d'avance dressé leur plan et préparé leurs batteries. A une candidature opportuniste et radicale, il n'y fallait pas songer ! L'esprit public, moins que jamais, y semblait préparé et l'expérience n'était vraiment pas à tenter. C'est alors que les prudents et les docteurs de matières électorales ont imaginé le coup de la candidature agricole. Le pavillon couvre la marchandise; et, ornant la carmagole d'insultes et de mépris, ces messieurs se sont imaginés que les électeurs se découvriraient pieusement et s'écarteraient avec ensemble pour le bonnet rouge à bon diable. Louis XVI jadis voulut orner sa bonnetière de fleurs de palmiers de terre; Marie-Anne piquait dans sa chapelette le bleu des champs; on n'est ni plus baccolique ni plus dix-huitiémiste.

Le malheur est que le candidat, qui, sous le rapport politique, ne valait rien, le rapport agricole, ne valait pas grand-chose. Ce bloc enfumé, comme dit l'Echo du Nord qui ne devrait jamais parler de farine dans la maison d'un moulin, ne nous disait rien qui vaille; et, à première vue, les paysans n'avaient pas l'air de se laisser séduire par le discours de M. Dubar et qui, entre deux confidences de M. Dubar et trois ou quatre fois d'opinion, trouve le moyen de changer quatre fois d'opinion.

Nous avons deux jours devant nous et nos propositions d'édifier complètement nos lecteurs sur la valeur économique et agricole de M. Macarez, nous les payons comme le second ne perdrait rien par attendre.

« Au point de vue politique, on connaît M. Macarez, le maire de Saint-Python est associé au conseil général à toutes les mesures de persécution contre la religion. Au point de vue agricole, on n'est pas moins renseigné par les bruits d'écarts de M. Ferry. Voter pour lui, c'est voter pour la guerre du Tonkin, pour les impôts sans cesse augmentés, pour les nouveaux impôts à venir, pour les années prochaines, pour toutes les lois odieuses qui divisent et bouleversent le pays; de telle sorte que les électeurs, au lieu de se trouver en face d'un protectionniste et d'un modéré, ont eu devant eux un faux protectionniste et un véritable opportuniste.

C'est dans ces conditions que la candidature de M. Fiévet s'est produite; elle est née toute seule des circonstances; les électeurs, voulant un candidat agricole et modéré, n'ont eu qu'à regarder autour d'eux et, de tous les points du département, un même nom a été prononcé. La réunion du 7 janvier n'a fait que confirmer le désir de l'opinion publique, et consacrer officiellement une situation déjà acquise.

On comprend le désarroi dans lequel cette nouvelle a jeté les fidèles de la petite église lilloise. Peniblement une conjuration avait été ourdie; on avait métré et armé les candidats; quelques invités seuls avaient le mot de passe, et dans les bureaux de rédaction bien gardés, le mystère et la discrétion étaient à l'ordre du jour. Tel personnage célèbre, M. Dubar qui est fonctionnaire de l'Empire et de la République, avait été nommé; il avait déclaré : « Cette malice — pardon ce siège — doit être à moi. » Et voilà que d'un coup de pied l'opinion publique envoie rouler le fauteur d'erreur ! En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Voilà les mauvais jours annoncés par Merlin.
L'Echo du Nord qui, comme il le dit modestement lui-même, a le monopole des intérêts économiques, voit sans accepter lui échapper. C'est l'abominable. En politique, comme dans le royaume des cieux, souvent les premiers se trouvent les derniers. C'est le cas de répéter à voix brèves :

Iloration des voix d'accès à la condition publique. — 5^e Question du gaz. — 6^e Mont de Piété. — 7^e Institut Sédillot. — 8^e Expropriation; demande d'un crédit, — 9^e Application de fonds; demande d'un crédit, — 10^e Frais de contrôle des tramways; demande d'autorisation d'être en justice. — 11^e Hôtel-Victor; demande de la salle d'attente de la gare. — 12^e Demande d'un crédit supplémentaire de 110.000 francs pour solder les dépenses de l'exercice 1884 (Service municipal des eaux). — 13^e Avis du conseil sur les résultats de l'enquête parcellaire relative à la rue Beauregard. — 14^e L'Aléa. — 15^e Ecole nationale des Arts et Métiers. — 16^e Demande d'une indemnité supplémentaire de séjour.

Rapports de commissions. — 1. Expropriation de la rue de la Gare, réclamation de M. Dubout. — 2. Tramway de la Gare à la rue de la Gare. — 3. Définitive de la traction à vapeur à la traction animale. (Amendement de M. Bégin-Bonnaire) — 4. Voirie municipale; rue d'Italie; demande de classement de la rue en état de viabilité. — 5. Chemin de fer du Nord-Ouest; demande d'un crédit supplémentaire de 1.000.000 francs. — 6. Renouvellement du bail de l'Institut Notre-Dame-des-Victoires.

Révision des listes électorales. — La liste électorale de Roubaix et les tableaux contenant les additions et retranchements opérés sur ladite liste, ont été déposés le 10 courant, au secrétariat de la Mairie, pour être communiqués à tout réclamaire.

Les demandes en inscription ou en radiation de noms à inscrire ou à rayer de la liste électorale, devront être formées dans le délai de vingt jours, à partir de la date de dépôt, c'est-à-dire, jusqu'au 30 février inclusivement.

Les électeurs de Roubaix qui auraient changé de domicile dans l'intérieur de la commune sont invités à déposer leur adresse avant le 4 février.

Concours pour la nomination d'un professeur de langues vivantes. — A mérite égal, l'emplacement de nos écoles de langues vivantes, sera exercé par le professeur de langue française dans l'une des écoles primaires.

Le service militaire belge. — Un jeune homme appartenant à une famille belge et domicilié à Roubaix avait écrit au gouverneur de la Flandre occidentale pour le prier de vouloir bien lui donner une solution à la question suivante :

« Un jeune homme, né en France d'un père français et d'une mère belge, a été déclaré belge, a concouru au tirage au sort et a fait un terme deservies en France, post-ill sort considéré comme réfractaire en Belgique ?

« Nous croyons utile, dans l'intérêt d'un grand nombre de nos compatriotes, de reproduire ici la réponse du Gouverneur, conçue en ces termes :

« La question, posée dans des termes aussi vagues et en l'absence de toute pièce officielle, ne peut être résolue que par la voie administrative. Cependant, si ce père étranger est de nationalité belge et qu'il n'a posé aucun acte de nature à lui faire perdre cette qualité, le jeune homme dont il s'agit était belge à l'époque de son inscription sur le tableau de recrutement. Sa non-inscription pour le tirage au sort, en Belgique, existait donc avant la perte de sa nationalité d'origine. Il n'y a, dès lors, pas lieu de faire état de la nationalité que lui a été accordée en France; il doit satisfaire à ses obligations de militaire en Belgique. »

Le service vicinal. — On nous demande d'insérer l'avis suivant :

« Le maire de la ville de Roubaix donne avis que le tableau des portions des chemins vicinaux ordinaires et d'intérêt commun entretenues à l'état de viabilité au 1^{er} janvier 1885, est affiché dans la salle des Pas Perdus de la Mairie.

« Les propriétaires et locataires, ainsi que les cultivateurs qui se trouvent en possession de parcelles intéressées devront être présentés dans un délai de dix jours à partir d'aujourd'hui.

« Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 14 janvier 1885. — J. LAGACHE. »

Enlèvement des neiges. — M. le commissaire central nous prie de rappeler aux abonnés du service de balayage l'arrêté municipal du 21 octobre 1881, ainsi conçu :

« Les propriétaires et locataires, ainsi que les cultivateurs qui se trouvent en possession de parcelles intéressées devront être présentés dans un délai de dix jours à partir d'aujourd'hui.

« M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Année aux commerçants. — Le Petit Journal annonce que le gouvernement français va demander au gouvernement espagnol, de faire surveiller les agissements coupables d'agents anglais et portugais, qui se livrent à de nombreuses escroqueries au détriment des maisons de commerce françaises.

Société de géographie. — La réouverture des conférences hebdomadaires, inaugurées l'an dernier, aura lieu le dimanche 19 courant, à 8 heures, au lieu de 7 heures, le soir, 17 janvier, à huit heures un quart, dans le local de la Bourse.

M. Alfred Renouard, secrétaire général de la société, qui a bien voulu charger de la première conférence, a choisi pour sujet : la colonie française de Pondichéry.

Nous avons annoncé hier qu'une jeune fille, Hortense Ghyssels, était inculée d'un vol d'une montre et chaîne en or, commis au préjudice d'un habitant du quartier de la Fosse-aux-Glèdes.

L'enquête commencée ce sujet, était si avancée qu'elle pouvait y avoir que des présomptions contre Hortense Ghyssels; aussi, on a laissé cette dernière en liberté.

Vol. — Mardi, pendant une courte absence des époux Leroy, qui habitent sentier du Beau-Chêne, un vol.

« Madame, il serait temps de vous retirer. — Vous ne savez pas ce qu'est mon mari, reprit Laurence sans prêter attention aux paroles du juge. Ah! quel malheur que vous ne payez pas connu avant tout ce qui arrive. Vous ne pourriez le croire capable. — M. le procureur, répéta M. Mestras. C'est une hypothèse dont il est impossible de le nier, la probabilité est grande. — Ah! si seulement il m'avait consulté, s'il était venu me dire : Voilà ce que je veux faire, nous n'aurions jamais eu à nous défendre contre de si atroces suppositions. — L'interrogatoire est terminé, dit de nouveau le juge d'instruction, je vais faire reconduire Largeval dans sa prison. — Mais, ce n'est pas possible, insista Laurence qui s'acharna à la défense de son mari. Du reste, il y a une question qui n'est pas vidée. — Laquelle, s'il vous plaît, madame ? — Celle-là, l'autopsie ! Il faut faire examiner le cadavre par les médecins légistes, pour bien qu'il est mort de sa mort naturelle et que mon mari n'y est pour rien. — Cela, madame, ne peut vous être refusé. Je pense même que dès demain les constatations médicales pourront être faites. — Ah! fit Laurence avec un profond soulagement. — Gardez, fit M. Mestras, emmenez le prisonnier et reconduisez-le à Mazas. — Monsieur, dit Mme Largeval d'une voix suppliante... — Que désirez-vous encore, madame ? Ne craignez-vous pas d'abuser ? — Permettez-moi d'embrasser mon mari

maisons Duponchelle, un malfaiteur, resté inconnu, s'est introduit dans leur domicile et emporté d'une montre et d'une chaîne en argent, d'une valeur de 250 francs. La montre porte le numéro 2,786. Une enquête a été ouverte par le police.

Un mécanicien-ajusteur, Alphonse Laisné, est inculé de coups et blessures volontaires sur la personne d'un jeune apprenti mécanicien, Edouard Fontal, âgé de 16 ans. Laisné n'a pas été arrêté, mais le procès-verbal sera transmis à M. le procureur de la République.

L'éloquence des chiffres. — Nous trouvons dans un petit almanach de quarante pages, qui est donné gratuitement dans la pharmacie bien connue de M. Hertzig, 28, rue de Grammont, à Paris, le chiffre officiel de la vente des Pilules Suisses dans une année, à savoir un million six cent mille boîtes.

« Les boîtes de Pilules Suisses que j'ai vues à de nombreuses reprises pour moi, mais pour ma femme; à la suite de ce petit almanach, j'ai été obligé de tout le corps, la jambe et le bras étaient devenus enflés, elle avait des douleurs insupportables à la fois pour marcher ni dormir. Depuis qu'elle a fait usage des Pilules Suisses l'enflure a disparu et les douleurs se sont calmées. Elle était, en outre, atteinte d'une grande constipation, qui a aussi disparu; maintenant l'appétit et le sommeil sont revenus. Ajoutez cette cure aux nombreuses autres cures que vous possédez déjà, »

10080
Ephémérides de la charité roubaissienne. — 6 janvier 1885. — Douze 2.900 francs aux pauvres de la ville de Roubaix par M. Théodore Decat, représentant du peuple. (Archives de Roubaix Q. I. (b) 1.)

7 janvier 1863. — Une lettre du Préfet du Nord annonce au Maire de Roubaix que le ministre de l'intérieur vient d'accorder un subside de dix mille francs au Bureau de Bienfaisance et exprime le désir que cette somme soit employée à l'établissement de bureaux économiques. (Archives de Roubaix Q. I. (b) 2.)

7 janvier 1861. — Le seigneur de Manzing, tuteur des enfants de M. Bel-Abre, propriétaire du fief de la Moissonnière, à Hem, consent à différer l'expiration de son bail concernant la vente de ce fief dont sont tenues un lieu manoir et dix huit cents de terre cédés à l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix par M. Luc Rossel, pasteur de Saint-Etienne à Lille. (Archives de Roubaix G. G. 287 p. 21.)

Beaux-Arts. — On remarque chez M. Fromentin deux beaux portraits de peintre l'ainé et le jeune. Celui de M. Lacombe est peint sur toile et l'académie de Roubaix, est broché avec beaucoup de hardiesse et très ressemblant. Les tons sont vigoureux.

Ces deux tableaux révèlent en M. Le Fèvre, un vrai talent de portraitiste.

Mercure aux grains de Lille du 14 janvier : Blés blancs, Marais, 3; hectolitres amenés, 69; blés blancs, 69; hectolitres remis, 69. Blés maures; Marais, 0; hectol. amenés, 00; hectol. remis, 00. Prix moyen des blés blancs: De 15 fr. 50 à 17 fr. 00 l'hectolitre.

Valenciennes. — On se souvient de ce cas de fécondité si rare que nous avons annoncé dans notre dernier numéro.

La mère et les enfants, disions-nous, se portaient bien. Aujourd'hui il n'en est plus de même.

Des trois petites filles, que le père avait appelées Liberté, Egalité et Fraternité, les deux dernières sont mortes, dimanche soir, et on craint de même pour la vie de la troisième. La mère, elle aussi, est dangereusement malade.

Société de géographie. — La Société de géographie de Valenciennes a donné une conférence